

DECRET N° 2009-736 du 31 DECEMBRE 2009

portant approbation de la cession des
actifs de la Branche télécommunication par
l'Office des Postes et Télécommunications
à la Société Bénin Télécoms S.A.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1998 relative à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi publiques ;
- Vu** la loi n° 2001-31 du 02 avril 2004 portant principes fondamentaux du régime des Postes en République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n° 2002-002 du 31 Janvier 2002 portant principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-209 du 10 Mai 2007 portant création et attributions de l'Autorité de Régulation des Télécommunications en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

BS

- Vu** le décret n° 2007-589 du 28 Décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 Mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu** le décret n° 94-361 du 04 novembre 1994 portant approbation de la déclaration de politique sectorielle des Postes et Télécommunications ;
- Vu** le décret n° 89-156 du 25 avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Bénin et fixant sa dotation en capital ;
- Vu** le décret n° 2004-260 du 05 mai 2004 portant création de la Société Bénin Télécoms S.A et approbation de ses statuts ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 décembre 2009 ;

DECRETE

Article 1^{er} : La cession des actifs de la Branche télécommunication de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) à la Société Bénin Télécoms S.A. le 1^{er} janvier 2005 est approuvée par l'Etat béninois.

Article 2 : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés de l'application du présent décret.

Article 3: Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



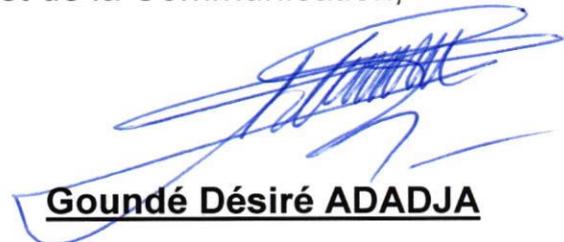
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué, auprès du et
Président de la République,
Chargé de la Communication et
des Technologies de l'Information
et de la Communication,



Goundé Désiré ADADJA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2; CES 2 HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MDCCTIC/PR 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.